

LA RÉGION

Le quotidien
du Nord vaudois
www.laregion.ch

N° 2754 VENDREDI 10 JUILLET 2020



MICHEL DUPERREX

YVERDON-LES-BAINS

La Région a (presque) réussi à s'échapper de l'escape room de la Strid. [PAGE 4](#)



MICHEL DUPERREX

MOTOCROSS

Benoît Thévenaz organise une dixième et dernière Charity Race. [PAGE 15](#)

PUB

Stoll
Stores et Bâches SA
Parasols, stores extérieurs/intérieurs, pergolas
et plus encore sur www.stoll.ch
Yverdon-Montagny Tél. 024 447 47 07



À 66 ans, le pharmacien de la Cité d'Othon a annoncé lors du dernier Conseil communal qu'il ne se représenterait pas l'an prochain aux élections. MICHEL DUPERREX

Les confidences du futur ex-syndic

GRANDSON Après une trentaine d'années dédiées aux affaires publiques, François Payot prévoit de prendre sa retraite politique en 2021. Conseiller communal, député, puis syndic, l'élu PLR a enchaîné les mandats sans jamais regarder en arrière. S'il est fier

d'avoir participé au relooking de la rue Haute et à la création d'un centre sportif régional, son plus grand regret restera la rénovation de la place du Château qu'il rêvait de mettre sur de bons rails. Il dresse le bilan de son parcours pour *La Région*. [PAGE 3](#)

NOUVELLES PARUTIONS
LUNDI, MERCREDI, VENDREDI
COVID 19 OBLIGE!



Le siège du syndic se libère

GRANDSON Le PLR François Payot quittera sa fonction, occupée durant quinze ans, à la fin de la législature.

CHRISTELLE MAILLARD

Petit coup de tonnerre à l'issue du Conseil communal de Grandson, le 2 juillet dernier. Au terme de la séance, le syndic a déclaré qu'il ne se représenterait pas à la Municipalité l'an prochain.

François Payot, pourquoi renoncez-vous à la syndication ?

Il faut savoir tourner la page ! Et j'ai des cycles d'activité qui durent toujours entre dix et quinze ans. C'est une bonne durée, selon moi, pour avoir une bonne connaissance des dossiers et s'investir sans se lasser.

N'êtes-vous pas découragé face à la complexification des dossiers ?

Non. Au début, on prend les bâtons dans les roues très personnellement. Mais ma philosophie a toujours été d'aller de l'avant. Ce qui me dérange le plus, ce sont ceux qui arrivent avec des « il n'y a qu'à » et qui ne veulent pas entendre quand on ne peut rien faire. Quand on refuse des projets, on a des bonnes raisons. Je peux être cassant, c'est vrai, mais je préfère largement trouver des solutions. Il faut proposer des choix et accepter le résultat,



Après seize ans au Conseil communal, François Payot, alors député, a été élu à l'Exécutif en 2006. Pour lui, l'élément fondamental dans son parcours politique est l'appui de sa conjointe. MICHEL DUPERREX

comme avec le projet immobilier du coteau des Remparts (*ndlr: lancé en 1980 et remodelé en 2010, il a presque entièrement été abandonné face aux inébranlables oppositions*).

Pour un syndic issu de la majorité municipale, la collégialité doit être facile à porter...

Ce n'est pas parce qu'on est issu de la majorité que nos idées seront forcément acceptées. Cela dépend de la situation et de l'objet. D'ailleurs, c'est plus difficile pour un élu de la majorité d'essayer un refus, il va prendre plus à cœur sa désillusion. Et je rappelle souvent que la collégialité vaut autant dans les compliments que dans le ramassage de claques ! Toutes les décisions sont prises ensemble. Parfois on se plante, parfois on a raison, il faut savoir passer par-dessus son ressenti.

Un regret et une fierté ?

L'aménagement de la place du château qui est en suspens. Et les réalisations du Centre sportif régional ainsi que de la rue Haute.

PUB



Ne vous laissez pas surprendre.

AvantLaTempete.ch

Une campagne de prévention de vos établissements cantonaux d'assurance pour protéger votre domicile avant, mais aussi pendant les orages.



La politique de mère en fils

Même si le syndic quittera son poste en 2021, le nom de Payot, lui, restera dans la politique locale. En effet, son fils, Jonathan, fait partie du Conseil communal. Leur nom de famille se retrouve d'ailleurs depuis des décennies dans les affaires publiques. La maman de François Payot a été la première à intégrer l'organe délibérant en 1962. Puis, en 1969, elle en est devenue la première présidente au sein de la Cité d'Othon et la deuxième du can-

ton. «La secrétaire communale était très fière de dire que deux femmes signaient les procès verbaux alors que le suffrage féminin n'était pas encore introduit au niveau fédéral», se rappelle le pharmacien du bourg.

Sa mère s'est retirée lorsque son père est devenu municipal. Celui-ci, aussi député, a ensuite pris la présidence du Grand Conseil en 1984. Il reste à ce jour le dernier Grandsonnois à avoir occupé une telle fonction. • C. Md